

Avant-propos

La responsabilité éducative : le sujet fait débat depuis de nombreuses années, donnant lieu à son lot de mesures, visant au mieux à soutenir les parents, au pire à les éduquer. Les institutions se sont multipliées et spécialisées pour faire face aux nouveaux défis de l'éducation, surtout à destination des familles les plus fragilisées. Et pourtant, entre familles et intervenants sociaux, l'incompréhension est souvent au rendez-vous. Les premiers déplorant une aide inappropriée, stigmatisante ; les seconds se sentant désarmés... Pour mieux décrypter ces décalages, Véronique Herman, formatrice permanente au Cefoc, examine les relations familles-institutions sous l'angle du rapport à la norme. Quelle est la légitimité des normes ? Sont-elles aussi évidentes pour tous ? Un éclairage historique montre combien les repères normatifs qui guident l'intervention auprès des familles sont les fruits d'une construction sociale et dès lors susceptibles de négociation.

Introduction

Dans les débats contemporains, la responsabilité de l'éducation des jeunes générations est souvent questionnée, évaluée, parfois pointée du doigt. Cette responsabilité ne repose pas uniquement sur les épaules des parents : elle est également celle de toute une société. Autour des familles gravitent de nombreuses institutions de soutien dont l'objectif est d'assurer l'accès de tous aux droits fondamentaux (écoles, CPAS, services de santé, accueil de la petite enfance, services d'aide à la jeunesse, activités de loisirs, mouvements de jeunesse, accueil extra-scolaire...).

Certaines familles, plus précarisées, se disent pourtant insuffisamment ou mal soutenues. Il arrive que des parents se sentent dévalorisés ou affaiblis dans leur rôle, victimes d'interventions non comprises de la part d'institutions spécialisées. Certains se sentent coupables, voire stigmatisés, car ils ne semblent pas correspondre à ce que l'on attend communément d'un « bon parent ».

De leur côté, des professionnels témoignent d'une difficulté à exercer leur mission d'aide. Beaucoup estiment ne pas réussir, malgré la multiplicité des dispositifs, à atteindre réellement le public avec lequel ils devraient travailler. Comment comprendre cet écart ? Pourquoi les interventions des institutions sont-elles parfois vécues comme des contraintes supplémentaires ou des opérations de contrôle des parents plutôt que comme un soutien aux familles ? Si l'intérêt supérieur de l'enfant est souvent invoqué pour justifier telle décision ou telle action, qui définit ce que représente cet intérêt ?

À l'opposé d'une approche qui partirait d'une relecture de trajectoires individuelles de parents en difficulté, nous pensons qu'il y a lieu de replacer ce questionnement dans le cadre de rapports sociaux fortement inégalitaires : les normes auxquelles sont censés correspondre de « bons parents » sont déterminées et portées par une classe moyenne dominante. Dès lors, le rapport entre institutions et familles en attente de soutien peut être source de violence, à l'insu de professionnels pourtant très souvent de bonne volonté.

Évolution des modèles familiaux

Dans les sociétés occidentales contemporaines, une multiplicité de modèles familiaux coexistent, de la famille « traditionnelle » (papa, maman et leurs enfants) à la famille recomposée, en passant par la famille monoparentale, multiculturelle ou homoparentale. Dans

ce contexte plus complexe et marqué par davantage d'instabilité, la question de la transmission des valeurs ou de la construction de repères se pose tout autrement qu'à une époque, encore récente, où il « suffisait » de s'aligner sur l'autorité incontestée d'une norme partagée. Être parent aujourd'hui ne représente plus une tâche bien balisée, basée sur un modèle univoque et précis.

Par ailleurs, les attentes qui pèsent sur les familles n'ont pas diminué, loin s'en faut : la cellule familiale ne représente-t-elle pas le lieu privilégié de construction de l'individu ? Le refuge où l'on s'attend à trouver le bonheur ? L'endroit où l'on est quelqu'un, où l'on compte pour d'autres ?

Un petit détour par l'histoire permet de mieux appréhender les évolutions qui ont marqué la structure familiale en Occident. Nous envisagerons essentiellement deux aspects : l'institutionnalisation progressive de fonctions autrefois assurées au sein de la famille élargie, d'une part, l'émergence et la domination progressive de la « norme bourgeoise », d'autre part¹.

Un recours progressif aux institutions

Les changements profonds qui ont marqué les sociétés occidentales depuis le XVIII^e siècle ont eu un impact direct sur la vie et l'organisation des fonctions de la famille. Jusqu'en 1800, 90 % de la population européenne habitent à la campagne². Tous les membres d'une famille travaillent à la ferme ou, éventuellement, à la « boutique » et il y va de la survie de tous. La solidarité et la proximité, au sein des villages, de tous les membres de la famille élargie permet une vie en relative autarcie et un contrôle social tout naturel. L'enjeu de la transmission du patrimoine, de la terre à la nouvelle génération impose une surveillance étroite de la sexualité des plus jeunes – en particulier des filles – et le choix des alliances matrimoniales. La famille a donc essentiellement une fonction économique.

Du côté de l'agriculture, les progrès techniques vont permettre une augmentation progressive de la quantité et de la qualité des produits et ce, dès la première moitié du XIX^e siècle. La première puis la seconde révolution industrielle vont amener une nette augmentation du niveau de vie. Pour la plupart des familles, il devient normal de survivre sans trop de peine. Entre 1945 et 1975, le niveau de vie moyen est encore multiplié par dix. On passe d'une société de pénurie à une société d'abondance et de consommation.

Qui dit révolution industrielle dit aussi exode vers les villes : de 10 % en 1800, ce sont, en 2000, 80 % de la population d'Europe occidentale qui habitent en ville³. Cette mutation considérable a pour conséquences une perte de contact avec les rythmes de la nature et une vie qui se déroule plus souvent au sein de foules anonymes. Les liens avec la famille élargie se distendent et les solidarités traditionnelles disparaissent. Ce ne sont plus les grands-parents ou les tantes qui peuvent surveiller les enfants après l'école ou élever les plus petits.

La famille s'éloignant de ses réseaux sociaux naturels, l'État prend progressivement le relais pour seconder les parents dans leur rôle d'éducation des enfants. Autour de la famille, des institutions se développent pour assurer des tâches autrefois remplies par les proches.

En à peine deux siècles s'est donc opéré le passage d'une famille élargie, cellule de production, insérée dans des réseaux naturels de soutien, à une famille nucléaire, davantage fermée sur elle-même, cellule de consommation secondée dans son rôle d'éducation des enfants par un ensemble d'institutions plus ou moins anonymes.

1 Cette notion de « norme bourgeoise » est utilisée par Paul SERVAIS, historien de la famille, intervenu lors d'un week-end de formation du Cefoc en octobre 2009. Pour une synthèse de cet apport, lire Anne-Sophie DELCOIGNE-DE NEYER, « Être parents, d'hier à aujourd'hui » dans *Cefoc-info*, n° 4, décembre 2009, pp. 7-8.

2 Anne-Sophie DELCOIGNE-DE NEYER, op.cit, p.7.

3 Ibid.

Prédominance des valeurs bourgeoises

Aux profonds changements économiques du XIX^e siècle sont associées d'aussi importantes mutations sociales et culturelles. L'aristocratie, dominante au XVIII^e siècle, cède le pas à une bourgeoisie qui prend le pouvoir et met en marche un mouvement de démocratisation qui ne lui échappera que lentement, trop lentement. La société est progressivement formatée par les valeurs bourgeoises que sont, par exemple, la respectabilité, l'épargne, la normativité... Cette domination d'une classe sociale a bien sûr un impact majeur sur la conception de la vie en famille, aujourd'hui encore. Certaines normes d'hygiène, par exemple, une certaine organisation du temps, rythmé par les fêtes et les vacances, une capitalisation des souvenirs heureux (constitution d'albums de photos, cartes postales de vacances...) et jusqu'à une organisation de l'espace domestique, avec les lieux réservés au repos, voire aux invités, séparés de l'espace intime de la cuisine, sont autant d'héritages des conceptions bourgeoises devenues peu à peu des évidences partagées.

Pour la classe bourgeoise, qui donne encore aujourd'hui le ton, la survie n'est pas un problème. Dès lors, il est naturel d'attendre de la famille qu'elle aide à se construire, à trouver le bonheur individuel, qui s'impose comme LA valeur majeure. Tout au long du XX^e siècle, du catéchisme aux conférences, en passant par les médias et la publicité, toutes ces normes imprègnent profondément les mentalités occidentales.

Des institutions naturellement porteuses des normes dominantes

Au XIX^e siècle, nous l'avons vu, une série d'institutions vont naître, d'abord à partir d'initiatives locales de proximité comme les mutuelles de charbonnages ou les petites écoles portées par des congrégations religieuses. Les besoins augmentant, les petits groupements fusionnent et la solidarité s'organise à plus grande échelle. Cette évolution permet d'offrir plus de services avec, souvent, le revers d'un anonymat plus important.

Le mouvement d'institutionnalisation est toujours le même : quand l'institution grossit, elle obtient des moyens publics et, de ce fait, son organisation est davantage sous le contrôle de l'État. Les meilleures illustrations en sont, dans le domaine de l'éducation en Belgique, l'organisation de l'enseignement catholique et l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

Qui dit moyens publics dit, le plus souvent, correspondance à une série de normes. Or, qui détermine ces normes, sinon ceux qui en ont le pouvoir, qui sont en position de force pour les formuler ? Tout naturellement, les normes véhiculées par les institutions sont donc le reflet des évidences d'une classe sociale dominante.

Violence de la confrontation aux institutions pour des familles précarisées

Nous l'avons vu, les évidences les plus communément partagées dans nos sociétés restent celles héritées d'une certaine classe bourgeoise. Pour citer quelques exemples concernant la vie familiale et l'éducation, il est admis aujourd'hui qu'un enfant doit jouir, pour son épanouissement personnel, d'un espace d'intimité dans la maison, qu'il ait des loisirs, mange plusieurs fruits par jour et soit soutenu par ses parents dans sa scolarité.

Comment des familles qui connaissent des situations de vie précaires (emploi, santé, logement...) ou culturellement éloignées de ces évidences peuvent-elles vivre la confrontation à de telles exigences, qu'elles soient ou non explicitées ? Des exigences qui peuvent paraître naturelles à celui qui jouit d'une certaine position sociale peuvent s'avérer irréalistes et impossibles à rencontrer pour ceux qui ne disposent pas des mêmes acquis, financiers, bien sûr, mais aussi culturels et sociaux.

Le récent rapport du Délégué Général aux Droits de l'Enfant⁴ foisonne de témoignages de parents qui se sentent dévalorisés et affaiblis, disqualifiés dans leur rôle, victimes

4 Délégué Général de la Communauté française aux droits de l'enfant, *Dans le vif du sujet. Rapport relatif aux incidences et aux conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leurs familles*, Communauté française de Belgique, novembre 2009, //www.dgde.cfwb.be/rapport-pauvreté.

d'interventions non comprises et sur lesquelles ils n'ont pas de prise, de la part d'institutions spécialisées censées les soutenir dans leur fonction parentale.

Le sentiment de ne pas correspondre à la norme, à ce qui est attendu pousse des familles à un certain repli sur elles-mêmes. Même en cas d'intervention partielle ou totale dans le prix à payer pour une activité, un stage par exemple, certains parents n'y inscrivent pas leurs enfants, par peur d'être l'objet de moqueries ou d'exclusions déjà trop souvent expérimentées.

Ainsi, par une méconnaissance de l'écart entre les évidences des uns et des autres, les rapports entre familles en difficulté et institutions d'aide sont parfois sources de frictions, voire de violence. Les interventions d'aide sont souvent vécues davantage comme des contraintes ou des contrôles que comme un soutien aux familles, indépendamment de toute bonne volonté des professionnels agissant au nom d'une certaine conception de l'intérêt de l'enfant, parfois bien éloignée des valeurs vécues par les « bénéficiaires ».

Conclusion

Les diverses institutions d'aide aux familles vivant la précarité sont naturellement porteuses des évidences d'une classe sociale dominante. Pour ceux qui ne partagent pas ces évidences, mais qui dépendent pourtant des interventions d'aide, le rapport aux institutions contribue parfois à renforcer un statut social inférieur et dévalorisé fortement intériorisé. Reconnaître et nommer, pouvoir décoder ce rapport de force inégalitaire représente sans aucun doute une étape essentielle vers une transformation des pratiques professionnelles, vers des collaborations entre parents et professionnels plus respectueuses et à l'écoute des familles en situation de précarité, vers une construction et une formulation communes des normes.

Véronique Herman,
formatrice permanente au Cefoc

Pour aller plus loin

Délégué Général de la Communauté française aux droits de l'enfant, *Dans le vif du sujet. Rapport relatif aux incidences et aux conséquences de la pauvreté sur les enfants, les jeunes et leurs familles*, Communauté française de Belgique, novembre 2009, //www.dgde.cfwb.be/rapport-pauvreté.

La famille : une affaire privée ? Dossier n° 80, Malonne, Nouvelles Feuilles Familiales, 2007.

Murièle COMPERE, *Parents et pouvoirs publics, pour réussir l'éducation!* dans Cefoc-info, n° 4, décembre 2009, p. 6.

Anne-Sophie DELCOIGNE, *Être parents, d'hier à aujourd'hui* dans Cefoc-info, n° 4, décembre 2009, pp. 7-8.

Anne-Sophie DELCOIGNE, Murièle COMPERE, Véronique HERMAN, *L'éducation, un enjeu de société. Expériences de formation et réflexions*, Namur, Cefoc, 2009.

Pour réfléchir et travailler ce texte en groupe

1. Regards sur l'expérience personnelle et en groupe :

- a. Décrivez une situation vécue (ou connue de près) où la confrontation à une institution dans le domaine de l'éducation d'enfants n'a pas été facile, a été perçue comme « jugeante » ou culpabilisante pour les parents.
- b. Quelle était le point de vue, l'exigence formulés par l'institution ? Quel était le point de vue des parents ?

2. Lecture du texte

3. Réactions :

- a. Qu'est-ce qui vous frappe dans ce texte ?
- b. Qu'est-ce qui, dans ce texte, vous permet de mieux comprendre l'écart entre institution et parents dans la situation que vous avez décrite ?
- c. Que trouvez-vous important de retenir pour votre vécu, votre engagement, votre recherche ?